



WHITWORTH

DESCRIPTION

La réserve de Whitworth occupe les lots 27 (partie), 28 (partie) et 29 (partie) du rang 12, dans le canton de Whitworth.

Elle couvre une superficie de 169 hectares.

LOCALISATION

Cette réserve est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à 30 kilomètres au sud de Rivière-du-Loup.

HISTORIQUE FONCIER

22 mai 1855

Officialisation de l'arpentage des lots 27, 28 et 29 du rang 12, dans le canton de Whitworth. Leur superficie est alors de 399 acres (161,46 hectares).

13 novembre 1874

Décret en conseil 37 du gouvernement du Québec - Autorisation à concéder au gouvernement du Canada des lots pour les Indiens en vertu de la loi 32 Victoria, chapitre 11. Le décret touche les lots 27, 28 et 29 du rang 12, dans le canton de Whitworth, sans condition d'établissement.

19 septembre 1876 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14605

Décret en conseil du gouvernement du Canada pour débloquer des fonds de bande de 800 \$ pour l'achat des lots 27, 28 et 29 du rang 12, dans le canton de Whitworth, et pour le déménagement des Indiens.

23 novembre 1876

Le gouvernement du Québec vend au gouvernement fédéral les lots 27, 28 et 29 du rang 12, dans le canton de Whitworth. Le billet de location précédant l'émission des lettres patentes pour ces lots est entré au registre terrier de la province sous le numéro 16 434.

13 mars 1877

Lettres patentes 5237 du gouvernement du Québec au gouvernement du Canada pour la vente des lots 27, 28 et 29 du rang 12, canton de Whitworth. En vertu d'un décret en conseil du 30 octobre 1794, une réserve de 5 % pour fins de chemin est indiquée dans les lettres patentes.

6 octobre 1885

Charte octroyée par le gouvernement du Canada à la compagnie ferroviaire *Temiscouata Railway*. Bien que son chemin de fer traverse les lots 27, 28 et 29 du rang 12, aucun document d'expropriation par la compagnie ne figure dans le registre foncier de cette réserve au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Y a-t-il eu expropriation en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les chemins de fer*? Aucun document n'a été trouvé en ce sens, ni au sens du droit de retour comme terre de réserve en vertu de l'article 96.1 de la *Loi sur les transports au Canada*.

30 septembre 1886

Décret en conseil du gouvernement du Canada pour approuver les plans de localisation et les profils du chemin de fer.

15 janvier 1894

Mise en vigueur du cadastre du canton de Whitworth.

14 octobre 1949

Acquisition de la compagnie *Transcontinental Railway (Temiscouata Railway)* par le gouvernement du Canada.

27 juillet 1951

Le ministère fédéral des Transports exproprie un tronçon de 10,2 milles de longueur, dont une partie traverse la réserve indienne de Whitworth.

12 juin 1958 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14606

Décret en conseil 1958-821 du gouvernement du Canada transférant au gouvernement du Québec la régie et l'administration de l'emprise de la route provinciale traversant la réserve, conformément aux plans d'arpentage de 1957. La superficie indiquée est de 10,49 acres.

28 avril 1969

Élargissement de l'emprise de la Route provinciale 185 par le gouvernement du Québec. Aucun transfert entre gouvernements.

17 décembre 1979

Autre élargissement de la Route 185 par le gouvernement du Québec. Aucun transfert entre gouvernements.

27 juin 1980

Réaménagement du chemin Taché par le ministère des Transports du Québec. Aucun transfert entre gouvernements.

27 avril 1983

Le *Canadien National* cède un tronçon de 38,59 milles du chemin de fer de la *Témiscouata Railway*, y compris la portion qui traverse la réserve de Whitworth.

28 mai 1987

Décret en conseil 1987-1091 du gouvernement du Canada pour transférer au gouvernement du Québec la portion désaffectée du chemin de fer de la *Témiscouata Railway*.

15 février 1989

Décret en conseil 169-89 du gouvernement du Québec acceptant le transfert, par le gouvernement du Canada, de la partie désaffectée de la voie ferrée de la *Témiscouata Railway* (28 mai 1987).

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1852** : établissement des lignes cantonales et des lignes de rang du canton de Whitworth par O.-Bruno Fournier;
- 2) **1912** : arpentage des limites extérieures de la réserve étant les lots 27, 28 et 29 du rang 12 du canton de Whitworth par Charles Fontaine (une des limites est la ligne cantonale Whitworth-Armand);
- 3) **1970** : réarpentage de la ligne cantonale Whitworth-Armand par Roger Côté (cette ligne passe à plus de 20 pieds de la ligne arpentée par Charles Fontaine en 1912 et favorise la réserve. Le service de l'arpentage du Québec a accepté cette localisation de la limite cantonale);
- 4) **1974** : réarpentage des limites extérieures de la réserve par Gilbert Simard;
- 5) **1983** : nettoyage seulement des limites extérieures par Michel Côté;
- 6) **1991** : autre nettoyage des limites extérieures de la réserve et pose de balises par Laval Ouellet;
- 7) **1996** : le conseil de bande a commencé le déblaiement et l'élargissement des lignes extérieures.